GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

Bulletin Santé Equidés

Septembre 2025

FOCUS MALADIE

LA MYOPATHIE ATYPIQUE

Ce n'est pas une maladie contagieuse

De quoi s'agit-il ?

La **myopathie atypique est une maladie grave** et généralement **fatale**, à caractère **saisonnier**, qui touche les équidés de toutes espèces autant en **France** que dans d'autres pays d'Europe.
Elle se manifeste par une **atteinte sévère des muscles**, notamment ceux impliqués dans le maintien de la **posture**, la **respiration**, ainsi que le **myocarde**.

Les chevaux atteints présentent donc une **faiblesse musculaire brutale** et **évolutive**, pouvant malheureusement conduire à une **issue fatale**

Ces dernières années, plusieurs études ont permis de mieux comprendre l'origine de cette affection.
Elles ont mis en évidence le rôle d'une toxine, l'**hypoglycine A**, présente dans les graines et les jeunes plantules de certains **érables** du genre Acer. Parmi eux, **l'érable sycomore** est particulièrement impliqué, ce qui explique la recrudescence des cas au **printemps** et à l'**automne**, lorsque les chevaux sont exposés à ces éléments contaminés dans les pâtures.

Souvent fatale !
Cependant, les chevaux qui y survivent n'ont pas de séquelles

Comment les équidés se contaminent ?

La myopathie atypique est causée par l'**ingestion d'une toxine** : l'**hypoglycine A**. Cette toxine est contenue dans les **fleurs**, les **graines** et les **plantules de l'érable sycomore** (Acer pseudoplatanus). L'équidé s'intoxique principalement en consommant les samares ou les plantules.
L'hypoglycine A est transformée par l'organisme du cheval en un composé toxique qui perturbe fortement le métabolisme énergétique des cellules musculaires et les empêche d'utiliser les lipides comme source d'énergie.

Les symptômes

Dans +50% des cas, on retrouve les symtômes suivants :

- Urine foncée : couleur café
- Muqueuses congestives (rouges)
- Faiblesse généralisée : difficulté à se tenir debout, raideurs, cheval qui se couche, tremblements

Bien souvent, le cheval conserve son appétit et ne présente pas de fièvre.

Il est important de contacter son vétérinaire rapidement ! En effet, la prise en charge rapide augmente les chances de survie

Quels traitements ?

Il n'existe actuellement **aucun antidote à cette toxine**.
Si l'animal le peut, il est préférable de le déplacer à l'abri en prévoyant une couche épaisse de litière. Une perfusion, des vitamines et des antioxydants pourront être proposés par le vétérinaire. Les antibiotiques ne sont pas justifiés car la maladie n'est pas d'origine infectieuse.

Qu'est-ce qu'un érable sycomore ?

Image : Equipédia

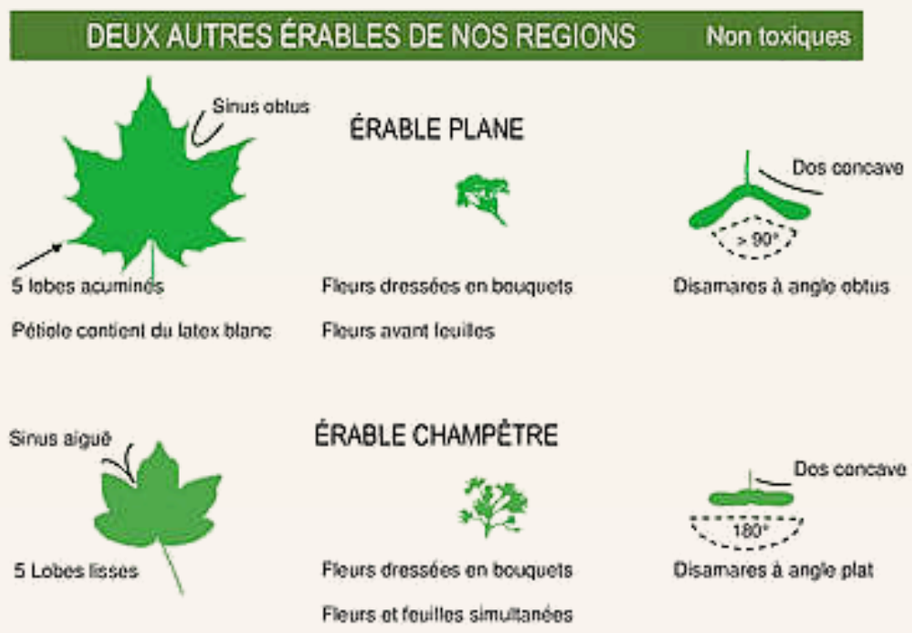

PREVENTION

On n'oublie pas les bonnes pratiques !

- Complémenter les chevaux au pré pour réduire l'ingestion de végétaux contaminés.
- Fournir du foin exempt de samares et de plantules d'érables (même séchées, elles restent toxiques).
- Ne pas distribuer le fourrage au sol, pour éviter le contact direct avec les graines.
- Éviter de herser les pâtures humides en automne, car le hersage favorise la diffusion temporaire des toxines.
- Laisser une pierre à sel à disposition et de l'eau propre. Nettoyer les abreuvoirs régulièrement.

Lorsqu'un cas de myopathie atypique est détecté dans une pâture, il est impératif de retirer immédiatement les autres équidés. Ils doivent être surveillés dans les jours qui suivent, car ils ont été exposés à la toxine produite par les érables sycomores.

Des analyses biochimiques peuvent être réalisées à partir des prélèvements sanguins des marqueurs musculaires.
Il arrive qu'au sein d'une même pâture des chevaux soient très atteints et d'autres moins. Les indicateurs biochimiques sont témoins d'une atteinte malgré un état général moins critique.

Bien qu'il soit difficile d'empêcher la dispersion des samares (graines ailées) par le vent, qui peut les transporter à plus de 100 m de l'arbre, il faut toutefois mettre plusieurs mesures en place permettant de réduire significativement le risque :

- Abattage des érables sycomores si possible, ou élagage régulier pour limiter la production de samares.
- Ramassage et destruction des samares et des plantules au sol.
- Limiter le temps de pâturage aux saisons à risque (automne et printemps).
- Rentrer les chevaux par temps de pluie ou de grand vent, périodes où l'ingestion accidentelle de samares est la plus probable.

Sources : RESPE, Equipédia

gtv62 Groupements Techniques Vétérinaires du Pas-de-Calais
62 Pas-de-Calais Mon Département

APPLICATION UTILE

TOXIPL@NT, L'APPLI DU RESPE

Cette application web du RESPE est une **aide à l'identification des plantes toxiques pour les équidés**.

Il est essentiel de reconnaître les plantes toxiques pour les chevaux pour préserver leur santé et leur bien-être, car certaines peuvent provoquer des troubles graves voir mortels (comme l'érable sycomore). Cela permet aussi d'assurer une alimentation sûre, en évitant la contamination du foin ou des pâtures et de réduire les risques économiques liés aux frais vétérinaires ou à la perte d'animaux. Cette connaissance contribue également à une meilleure gestion des pâturages, en favorisant un environnement plus sain.

Savoir reconnaître les plantes toxiques, c'est assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie des chevaux, en évitant des accidents graves et garantir une gestion raisonnée et sécurisée de leur environnement.

L'application ToxiPl@nt combine les connaissances du RESPE avec la reconnaissance d'images de Pl@ntNet afin d'avoir une aide à l'identification des plantes susceptibles d'être toxiques pour les équidés.

"La liste des plantes toxiques référencée est susceptible d'évoluer, notamment grâce aux recherches qui seront faites, et aux déclarations qui seront remontées par les Vétérinaires Sentinelles. De plus, certaines toxicités végétales fluctuent avec le changement climatique. La toxicologie végétale est ainsi une science évolutive, qui intègre dans les données de toxicité les conditions environnementales et l'avancée des connaissances scientifiques sur les molécules toxiques, leur mode d'action, leurs interactions, ainsi que les prises en charge et les traitements. ToxiPl@NT suit au plus près ces évolutions, notamment grâce à une communauté d'experts botanistes, toxicologues, vétérinaires en veille permanente."

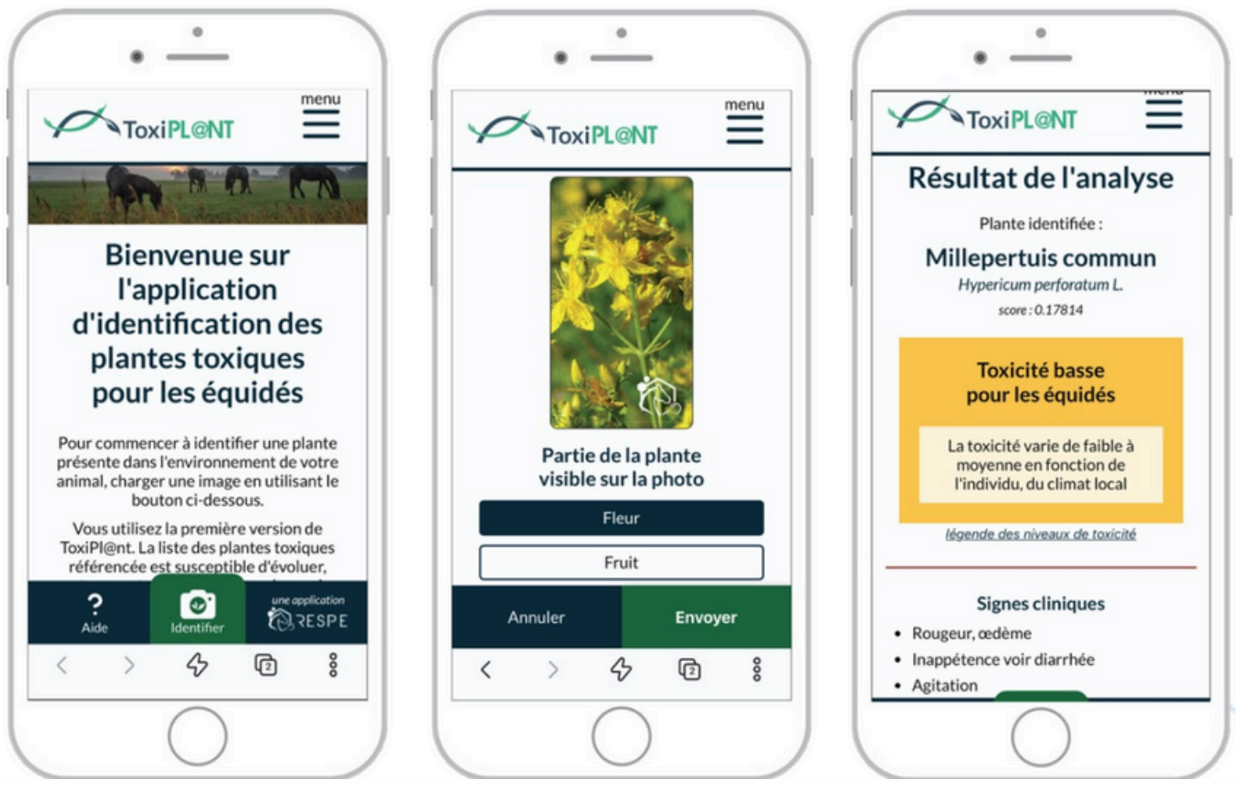

A retrouver directement ICI et sur le Web

L'identification étant réalisée à partir de votre photo, celle-ci doit être de la meilleure qualité possible.

ACTUALITÉS

MALADIES VECTORIELLES : LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Fiche de recommandations

Depuis fin Juin, de nombreux cas de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) ont été recensé dans les élevages bovins de Savoie.
C'est une maladie vectorielle très impactante pour la santé et le bien-être des bovins mais aussi pour l'économie des élevages. Sa propagation se fait principalement par piqûres d'insectes hématophages tels que les stomoxes et les taons (mouches piqueuses).

Bien que les **chevaux ne soient pas sensibles au virus de la DNC**, ils **attirent ces insectes piqueurs**, au même titre que les bovins, buffles et zébus. **Leur présence à proximité des élevages bovins peut donc favoriser une augmentation de la densité de vecteurs**, et par conséquent, **accroître le risque de transmission du virus aux bovins**.

Par ailleurs, en raison de leurs **déplacements fréquents**, les équidés peuvent constituer un **vecteur passif de diffusion** de ces insectes piqueurs d'une zone à l'autre et contribuer à l'extension géographique du risque sanitaire.

Dans un objectif de prévention et de maîtrise du risque épidémiologique, plusieurs mesures sont recommandées :

- **Limiter** autant que possible **les mouvements d'équidés en provenance de zones réglementées vers d'autres zones** ;
- Procéder à la **désinsectisation des moyens de transport** avant le chargement des équidés en provenance de la zone réglementée ;
- Mettre en œuvre une **gestion rigoureuse des populations de stomoxes**, notamment par l'**élimination des gîtes larvaires** dans les lieux de détention des équidés.

Sources : RESPE, Equipédia, GDSFrance

GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble
03.21.60.48.98
gds62@reseaugds.com
56 Avenue Roger Salengro
BP 80 039
62 051 Saint-Laurent-Blangy
www.gdshautsdefrance.fr